

Crelan Invest
Avenue du Port 86C B320
B-1000 Bruxelles

Bruxelles, le 03/08/2022

Sujet : Projet de fusion des compartiments Crelan Invest Lock-In et Crelan Invest Conservative au sein de la SICAV Crelan Invest

Madame, Monsieur,

Cette attestation concerne le projet de fusion par absorption du compartiment Lock-In par le compartiment Conservative.

Agissant en tant que banque dépositaire de la SICAV Crelan Invest, nous avons vérifié que ce projet de fusion est conforme aux éléments d'informations énoncés à l'article 167, §1^{er}, alinéa 2, 1°, 6° et 7° de l'Arrêté Royal du 12 Novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif ainsi qu'avec le règlement de gestion ou les statuts de leur organisme de placement collectif respectif.

- 1° *une identification du type de restructuration et des organismes de placement collectif concernés*
- 6° *la date d'effet prévue de la restructuration; cette information peut comprendre l'indication de la date à partir de laquelle les opérations de l'organisme ou des organismes de placement collectif à absorber ou à scinder ou de l'organisme ou des organismes de placement collectif apporteurs sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'organisme de placement collectif bénéficiaire*
- 7° *les règles applicables respectivement au transfert d'actifs et à l'échange de parts*

Suite à la vérification des éléments mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas relevé de dysfonctionnement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Aurel ADJAH
Depositary Control Analyst
CACEIS Bank, Belgium Branch



Augustin JOURDIER
Depositary Control Analyst
CACEIS Bank, Belgium Branch